

Compte rendu de la réunion du C.E.P. du 20.09.2018 à Vilvoorde

Présents : B. Danhieux, P. Derkoningen, J.L. Dessart, P. Garcia, T. Marique, T. Mogal, S. Moonen, P. Moons, T. Pierloot.

Excusés : F. Soetaert, J.F. Hannosset

1. Communication du président

- Le président souhaite la bienvenue à Pascal Derkoningen qui assiste, sans droit de vote, à sa première réunion du C.E.P. en tant que représentant des clubs de BENE-League belges.
- Le président suppose que tout le monde est au courant que l'organisation de l'Euro 2022 n'a pas été attribuée au groupe constitué par la Belgique, l'Espagne et la France lors du congrès EHF du mois de juin dernier. Le président de la Fédération française a marqué son accord pour que soit organisée une réunion d'évaluation de cette candidature qui s'est avérée être impossible à gagner tenant compte des moyens utilisés par la candidature Hongrie/Slovaquie et du fait qu'une candidature avec le champion du monde et le champion d'Europe s'est avérée être un handicap ; vu notamment le nombre d'organisations déjà attribuées à ces deux pays. Il s'avère que si la Belgique veut à l'avenir introduire une nouvelle candidature, elle devra disposer d'un budget à affecter à la présentation de celle-ci. La Hongrie/Slovaquie disposait d'un staff de 25/30 personnes sur place.
- Le tirage au sort de l'Euro 2020 (phase finale en Autriche-Norvège-Suède) a placé la Belgique dans un groupe de qualification constitué de la Croatie, la Serbie et la Suisse. Le premier match se jouera en Serbie le 24.10.18 alors que Belgique – Croatie se disputera le dimanche 28.10.18 à 15h45 au Sportoase de Louvain.
- Les Red Wolves ont été réunis à la mi-juin afin de faire connaissance avec Arnaud Calbry, leur nouvel entraîneur. Johan Smeets a été nommé au poste de T2.
- P. Moons félicite le duo d'arbitres Beulakker-Gillis qui viennent d'être nommés arbitres EHF.
- La BENE-League demande qu'un professionnel de l'URBH soit désigné pour aider à la gestion de son championnat. En réunion du bureau du 23.08.18, F. Soetaert a déclaré qu'une solution sera trouvée pour la réunion du C.E.P. du 15.11.18. La BENE-League a été reconnue officiellement par l'EHF. Une réunion entre des représentants de la NHV et de l'URBH aura lieu le 23.10.18 à Lummen pour se pencher sur la situation financière de la BENE-League.
- Les administrateurs ont reçu avec la convocation le PV de la réunion du bureau du 23.08.18. A cette occasion, il a été constaté que l'article 612 B URBH ne précisait pas que la deuxième équipe devait être inscrite dans un championnat belge. Le règlement devra être modifié pour la saison 2019/2020 afin de préciser qu'une seconde équipe doit être inscrite dans une compétition belge, de même que les clubs de BENE-League doivent également aligner une seconde équipe en championnat belge.
- Le dossier Loterie Nationale pour les années 2016 et 2017 sera réglé par un membre du personnel de la V.H.V.

2. Approbation du PV de la réunion du 05.06.2018

- Le règlement devra être modifié afin de spécifier que si aucune opposition n'est transmise dans les 15 jours qui ont suivi l'envoi aux administrateurs, le PV est approuvé et peut être publié.
- Le P.V. du 05.06.2018 est approuvé et peut être publié dans les JO.

3. Trésorerie

- La situation financière est évoquée, les administrateurs ayant reçu les informations adéquates avec la convocation.
- J.L. Dessart remercie le président qui, grâce à son intervention auprès du président de l'IHF, a obtenu une subvention de +/- 21.000 €.
P. Moons ajoute que d'autres opportunités sont recherchées du côté de l'EHF.
- S'agissant de la dette du HC Herstal/Trooz, Le C.E.P., ayant pris connaissance du dossier en question, décide que si la facture concernée n'est pas payée pour le 15.10.2018, l'article 112.F.1. URBH sera appliqué.
- Concernant la gestion de la trésorerie, suite aux entretiens du président avec A. De Brauwer et P. Chapaux, il est décidé qu'A. De Brauwer reprendra la trésorerie U.R.B.H. et travaillera en étroite collaboration avec H. Delmelle. Une réunion trimestrielle devrait avoir lieu à Lummen. Suite à sa proposition, P. Chapaux fera chaque année un audit financier des comptes de l'U.R.B.H. Une réunion entre A. De Brauwer et P. Chapaux devra être programmée.

4. Approche statut « travail temps libre »

- Il apparaît que le statut de bénévoles devrait bientôt permettre d'obtenir 2.500 €/an + 2.000 kms de frais de déplacement. Il est évident que le statut « travail temps libre » doit être appliqué de la même manière par les deux ligues.

5. Fonctionnement BENE-League

- P. Moons a participé à une réunion avec des représentants de la NHV.
La NHV a désigné une personne chargée de traiter le dossier « licence ». Il serait souhaitable que cette personne rencontre prochainement B. Danhieux afin que les deux projets puissent coïncider.
J.L. Dessart estime que c'est au niveau du C.E.P. que le projet n'avance plus. Il rappelle qu'en principe la saison 2018/2019 devait servir de test et que le principe de la licence devrait être repris dans les règlements U.R.B.H.
P. Garcia informe que les listes des joueurs transmises par les clubs belges à la BENE-League ne sont pas contrôlées par les ligues compétentes.
Ces listes seront demandées par le président à Carla Van Dijk
P. Derkoningen, au nom des clubs de la BENE-League, regrette que des rencontres de championnat soient programmées le même jour que le F4 BENE-League alors qu'aucune rencontre n'est autorisée le jour des finales de coupe de Belgique.
P. Garcia répond que tenant compte des semaines internationales, et de la nouvelle organisation de la coupe de Belgique, il est impossible de faire autrement. Il précise ainsi que, par exemple, cette année, l'EHC Tournai devra se déplacer en semaine à Eynatten pour disputer une rencontre de coupe de Belgique.
A ce sujet, P. Moons est d'avis de faire rapidement une évaluation de cette nouvelle formule de coupe de Belgique
P. Derkoningen évoque également le système de double affiliation qui permettrait à un même joueur de jouer dans un club d'une division inférieur et dans un club de plus haut niveau
Certains administrateurs font part de leur réticence par rapport à un tel système qui ne pourrait de toute façon pas être appliqué entre les deux ligues ; un joueur affilié à une ligue ne pouvant être également affilié dans un club de l'autre ligue.
Le sujet mérite réflexion. P. Moons demandera à la N.H.V. de lui transmettre une copie du règlement traitant ce sujet.
P. Derkoningen informe qu'un accord a été signé par la firme Sportbeat qui réalise des reportages lors des rencontres de BENE-League et qui après avoir effectué le montage des images, les transmet aux télévisions régionales concernées ainsi qu'à la VRT.
P. Moons déclare que la VRT cherche des opportunités dans les sports collectifs (basket, volley et peut-être handball). Il serait ainsi envisagé de retransmettre en direct la rencontre A. Bocholt – OCI Lions.

6. MARCOM et rencontres internationales

- J. Stryckers a été nommé responsable MARCOM à la date du 01.07.18.
S'agissant des équipements, le contrat avec le fournisseur se terminait à la date du 30.06.18.
Le staff technique a fait part de ses demandes en transmettant un document au mois de mars sans toutefois que le dossier n'avance.
Le président aurait voulu pouvoir disposer de propositions pour le 23.08.18.
Deux sociétés sont particulièrement intéressées mais aucune décision ne peut être prise à la date du 20.09.
Il pourrait être envisagé d'utiliser les anciens équipements pour les rencontres d'octobre et de signer le nouveau contrat au 01.01.2019.
- Pour l'organisation de la rencontre Belgique – Croatie, les prix des places ont été fixés à 15 € à la caisse ; 12,5 € en prévente ; 10 €/personne par groupe d'au moins 10 personnes et entrée gratuite pour les moins de 12 ans accompagnés d'un adulte.
J.L. Dessart estime que tenant compte de la situation financière de l'U.R.B.H., l'organisation de Belgique – Croatie de même que la préparation de l'équipe doivent coûter le moins possible ; le nombre de personnes participant au stage des Red Wolves devant être réduit au strict minimum.
Il souhaite également qu'une évaluation du travail effectué par les deux personnes rétribuées par l'URBH/VHV soit faite régulièrement.

7. Organisation de l'arbitrage au niveau U.R.B.H.

- Les mandataires de la V.H.V. communiquent que Filip Hendrix a été nommé au poste de chef-arbitre V.H.V.
Il sera toujours encadré par F. Mulleners qui reste membre de la C.P.A.
J.L. Dessart précise que K. Convents a des objectifs clairs au niveau de la L.F.H. et qu'il doit être plus disponible pour les arbitres francophones. Il ajoute qu'à la L.F.H., la commission technique est maintenant impliquée dans la formation des arbitres.
P. Moons pense que l'organisation de l'arbitrage doit être professionnalisée.

7. Divers.

- Suite au document transmis par B. Danhieux, il est décidé de créer dans les meilleurs délais un site général URBH/KBHB qui porterait le nom de www.handballbelgium.be. Ce site, qui ne devrait pas contenir un grand nombre de pages devra être réalisé pour un prix le plus bas possible.
MARCOM est chargé de s'occuper de ce dossier.
- B. Danhieux communique qu'une nouvelle employée a été engagée (3jours/semaine) par la V.H.V. Tina Muylaert exercera la fonction de manager général et n'aura momentanément pas le titre de secrétaire-général. Elle sera invitée à participer à la prochaine réunion du C.E.P. le 15.11.18
- Concernant le projet de feuille électronique, il sera demandé à B. Lenders de prendre contact avec B. Danhieux et T. Mogal. Ce dossier doit évoluer rapidement.

- Le président souhaite partager 10 idées avec les administrateurs.
 - Il pense tout d'abord que l'U.R.B.H. doit avoir un projet et trouve que les choses ne vont pas assez vite même au niveau de la BENE-League. Il constate la présence d'un grand nombre de joueurs étrangers dans les clubs de haut niveau et regrette le peu d'investissement dans la formation des jeunes par des entraîneurs de qualité. Il reprend l'exemple de l'Islande où les 08/12 ans sont encadrés par les meilleurs entraîneurs. P. Moons estime qu'il faut travailler plus sur le qualitatif en catégories « jeunes » et voudrait avoir un entretien avec les responsables des clubs d'Evergem et de Sprimont pour évoquer la qualité de leurs formations des jeunes.
 - Le projet de système de licence a été évoqué précédemment et doit être prioritaire tant pour l'URBH que pour la VHV et la LFH.
 - « Event Flanders » étant toujours intéressé à soutenir l'organisation d'une compétition internationale, il faudrait envisager la mise en place d'un projet BENELUX pour l'organisation d'un CE ou d'un CM seniors ou jeunes (garçons ou filles).
 - La convention avec la FFHB doit être renouvelée.
 - De même, la collaboration avec la NHV doit être consolidée et étendue (BENE-League/ BENE-League jeunes/organisation F4/qualification directe pour une coupe d'Europe EHF). Il faut toutefois constater que la NHV n'a pas voulu de la compétition U23 et qu'on ne peut envisager une compétition U18 BENE-League. Il s'agira de trouver une solution pour les 19/23 ans.
 - Il est primordial qu'une « topsportschool » et des académies régionales (3) soient mise en place en Flandres ; que le travail du centre de formation à Liège soit renforcé et que des académies régionales soient également créées en Wallonie/Bruxelles (3).
 - L'organisation et le management de l'URBH doivent être améliorée à partir de la saison 2021/2022 avec une priorité pour la digitalisation des systèmes (affiliation, feuilles de match, comptabilité + site internet URBH)
 - Professionnalisation du management (un payroll full time URBH) pour les « rentrées URBH » (sponsoring, communication, média, ...)
 - Mise en place d'une académie « handball » (NL +FR) concernant le management d'un club. L'EHF organise des cours de management. L'URBH devrait y envoyer un représentant qui pourrait ensuite donner des informations aux clubs belges.
 - Actions de promotion pour la création de nouveaux clubs.

P. Moons espère que le C.E.P. soutient ces 10 points.

J.L. Dessart estime qu'il faut dégager des priorités hors de ces 10 points car nous n'avons pas les moyens pour nous investir dans tous en même temps.

La formation des entraîneurs est primordiale et il faut combler la différence entre l'ADEPS et Sport Vlaanderen. Si on veut augmenter le niveau des entraîneurs, cela exigera beaucoup d'heures de travail.

T. Marique précise que les responsables de l'ADEPS et de Sport Vlaanderen se concertent pour que le niveau de formation soit identique.

Prochaines réunions les jeudis 15.11.2018., 17.01., 28.03 et 16.05.2019 au Sportoase de Leuven